



PRÉSENTATION

Dans le cadre du projet académique 2024-2028, qui place l'égalité des chances et la mixité au cœur des parcours scolaires, la DRANE d'Orléans-Tours et l'inspection d'arts plastiques lancent le concours **IA.art**.

Ce concours inédit croise **intelligence artificielle et arts plastiques autour de la thématique de la mixité et de l'égalité fille-garçon**. L'objectif est d'offrir à chaque élève la possibilité de développer, de renforcer sa créativité et son rapport au numérique, tout en dépassant les stéréotypes qui influencent encore trop souvent les trajectoires scolaires et professionnelles. En plaçant la création artistique au cœur du projet, **IA.art** valorise la diversité des regards et favorise une approche interdisciplinaire, ouverte sur l'ensemble des enseignements.

Les productions feront l'objet d'une valorisation institutionnelle et d'une remise de prix académiques.

Le concours s'adresse aux professeurs des écoles (cycle 3), de collèges et de lycées qui souhaitent :

- S'engager dans un projet (individuel ou collectif) conjuguant intelligence artificielle et pratiques artistiques.
- Mobiliser une ou plusieurs classes/groupes d'élèves, dans un concours académique, avec remise de prix et valorisation académique.
- Réaliser un projet artistique questionnant la thématique : *mixité et égalité fille-garçon*.

COMMENT PARTICIPER ?

Inscription

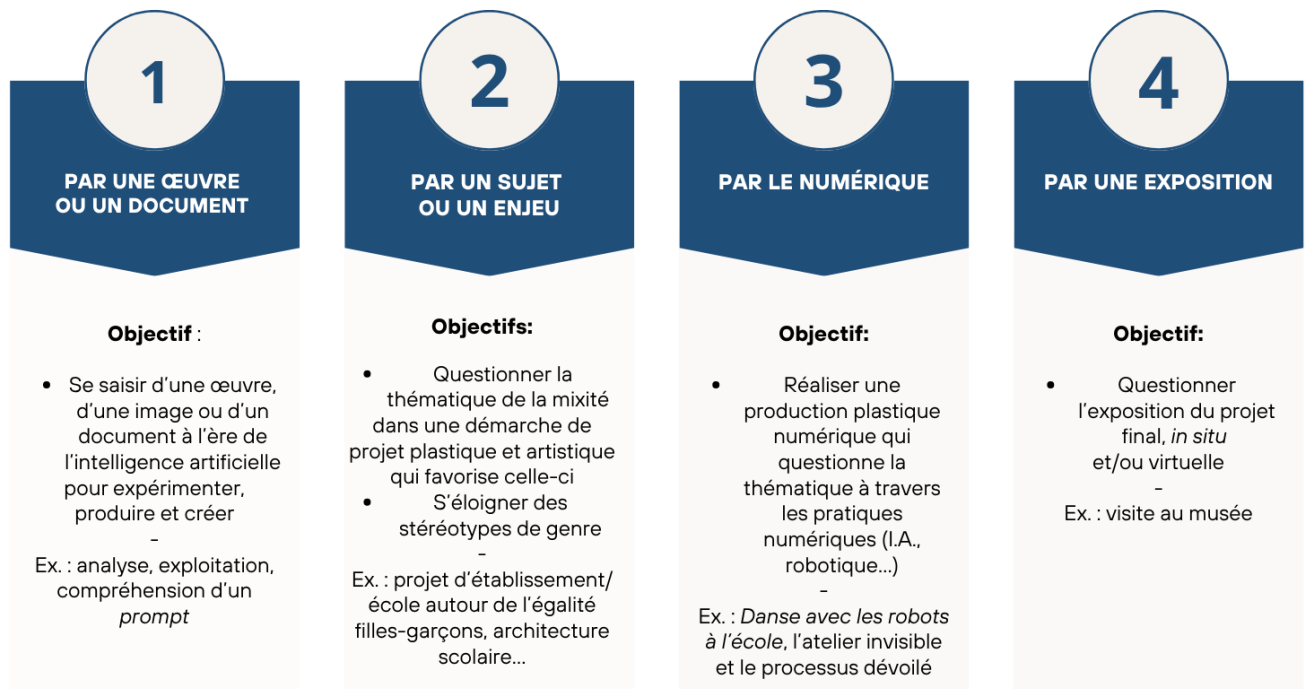
Les inscriptions auront lieu jusqu'au 02 mars 2026, en remplissant un [formulaire de candidature](#).

Description du concours

Dans le cadre du concours, le projet pédagogique devra répondre aux critères suivants :

- Le projet s'inscrit dans les objectifs d'apprentissage du [cycle 3](#), du [collège](#) ou du [lycée](#), en articulant compétences artistiques, culture numérique et éducation à la citoyenneté.
- La mise en œuvre privilégie une compréhension des outils d'intelligence artificielle utilisés (génératifs ou analytiques), leur fonctionnement, leurs potentiels et leurs limites, selon le [cadre d'usage de l'IA en éducation](#).
- Les élèves exploitent l'IA comme moyen de prolonger leur inventivité sans se substituer totalement à leur production personnelle.
- Le projet met en lumière la pluralité des regards, des sensibilités, des parcours et valorise la thématique comme ouverture créative.
- Les productions permettent de mobiliser l'esprit critique, de questionner l'impact social, éthique et culturel des outils numériques sur les représentations.

Entrées et objectifs possibles



Pistes de productions attendues (liste non exhaustive)

Affiche, maquette, vidéo, installation, dessins, photographies, volumes, book numérique, etc.

Ressources d'accompagnement

Vous trouverez des premières ressources d'accompagnement disponibles dans [l'espace Tribu du concours](#) et sur le portail pédagogique académique :

- Le cadre d'usage de l'IA en éducation
- Une sélection d'outils numériques à utiliser et/ou tester
- Des corpus d'œuvres d'art utilisant l'intelligence artificielle sur la thématique du concours
- Des propositions de séquences testées

Calendrier

- > Inscription jusqu'au 02 mars 2026
- > Dépôt des productions jusqu'au 11 mai 2026
- > Jury académique courant mai 2026 (du 18 au 22 mai)
- > Remise des prix le 15 juin 2026

Composition du jury

- Inspecteurs disciplinaires
- Drane
- Référents mixité et égalité
- Professeur(e)s expert(e)s des disciplines artistiques et du numérique éducatif
- Elèves

RÈGLEMENT

Article 1. Conditions de participation

La participation au concours est gratuite. Celui-ci s'adresse aux élèves du CM1 à la Terminale de l'académie d'Orléans-Tours. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement et validation de toutes les conditions.

Article 2. Production

La production plastique est ouverte à toutes les modalités, mais inclut **obligatoirement l'usage de l'intelligence artificielle.**

La présentation de la démarche artistique et pédagogique par le professeur et/ou l'élève peut prendre la forme d'une note d'intention, d'une fiche pédagogique ou de tout autre support explicatif (ex : PDF interactifs, audio, traces écrites, etc.).

Article 3. Composition des groupes et présentation finale des projets

Le projet doit concerner une classe ou un groupe d'élèves mais les productions élaborées dans ce cadre peuvent être individuelles ou collectives.

Article 4. Jury et évaluation des projets

Le jury académique s'appuiera sur les critères suivants pour évaluer les projets :

- > Capacité à répondre aux objectifs fixés par le concours et à expliciter la démarche
- > Capacité à questionner et travailler avec l'usage de l'intelligence artificielle
- > Capacité à s'approprier de la thématique de la mixité au travers d'une production artistique.
- > Capacité à réaliser une production artistique respectant le cadre d'usage de l'IA en éducation
- > Capacité à exposer les projets artistiques au sein de l'établissement scolaire (ex : galerie pédagogique).

Article 5. Remise des prix

Les groupes lauréats seront invités à la remise des prix qui se déroulera au cours d'un évènement organisé par le rectorat courant juin. De plus, les réalisations primées seront valorisées sur le site internet de l'académie d'Orléans-Tours.

Article 6. Modalités d'inscription

Pour inscrire une classe ou un groupe d'élèves, il convient de compléter le formulaire de candidature en cliquant sur ce lien : <https://grist.numerique.gouv.fr/o/drane-ot/forms/hKnHpry5ikRh1NMN2sXDs5/7>